

A affranchir

Le droit des obligations  
Colloque

Fleur Godefroid  
ULB-Faculté de droit - CP 137  
Centre de droit privé - Unité de droit économique  
avenue F.D. Roosevelt 50  
B-1050 Bruxelles

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATE

Vendredi 3 décembre 2010  
de 9.00 h à 18.00 h

### LIEU

Université Libre de Bruxelles  
Salle Dupréel  
Bâtiment S - 1er étage  
Avenue Jeanne 44  
1050 Bruxelles

### PRIX

La participation aux travaux, les pauses-café, la farde de documentation et l'ouvrage publié aux éditions Bruylant: Avocats stagiaires/Étudiants/Membres de l'Académie de Droit Européen Privé: 125 EUR - Autres: 170 EUR

La participation aux travaux, la farde de documentation et les pauses-café : Avocats stagiaires : 70 EUR - Autres: 110 EUR

Lunch : 50 EUR

Montant à verser sur le compte bancaire ING 363-0086946-74 (IBAN BE16363008694674) avec la mention «Colloque 3 décembre 2010 + nom & prénom». Le nombre de places est limité à la capacité de la salle. Elles seront attribuées par ordre de paiement effectif.

### FORMATION PERMANENTE

Formation agréée par l'OBFG : 6 points

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Fleur Godefroid  
ULB - Faculté de Droit - CP 137  
Centre de droit privé - Unité de droit économique  
avenue F.D. Roosevelt 50 - 1050 Bruxelles  
Tél. + 32 2 650 38 72 - Fax + 32 2 650 38 69  
Courriel : cndrpriv@ulb.ac.be



**BRUYLANT**

# LE DROIT DES OBLIGATIONS DANS LES JURISPRUDENCES BELGE ET FRANÇAISE



3 DÉCEMBRE 2010

Colloque organisé par l'Académie de  
Droit Européen Privé, avec l'appui de  
Unité de Droit Économique de l'ULB,  
sous la coordination scientifique  
d'Erik VAN DEN HAUTE



**BRUYLANT**

**ULB**

# COLLOQUE

## PRÉSENTATION

En 1933, le Professeur Paul J. Durand s'était livré à l'exercice d'«analyser les jurisprudences qui, en France et en Belgique, se sont développées sur des textes fondamentaux de notre Code civil, suivre dans chaque pays la fortune d'un texte, confronter des interprétations divergentes, observer parfois des rapprochements inattendus et, dans tous les cas, rechercher la raison de ces identités et de ces dissemblances». Près de 80 ans plus tard, des spécialistes belges et français du droit des obligations reprennent le flambeau et comparent ce qui anime le droit des obligations aujourd'hui dans ces deux pays, au départ de thèmes choisis. Ceux-ci abordent les questions fondamentales auxquelles les praticiens se trouvent fréquemment confrontés, allant de la formation du contrat jusqu'à l'enrichissement sans cause, en passant par l'abus de droit et le droit de la responsabilité.

## PROGRAMME

Matinée (présidée par X. Dieux, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, avocat)

- 9.00 h Accueil des participants
- 9.15 h Allocution de bienvenue - M. Rainer, professeur à la Universität Salzburg et directeur de l'Académie Européenne de droit privé
- 9.30 h La formation du contrat: de l'offre à l'acceptation - E. Van den Haute, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles
- 10.00 h L'objet du contrat - P. Soustelle, professeur à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne
- 10.30 h Pause-café
- 10.50 h La cause - P.A. Foriers, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, avocat à la Cour de cassation
- 11.20 h L'abus de droit - P. Ancel, professeur à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne
- 11.50 h Questions - débat
- 12.30 h Déjeuner

Après-midi (présidée par P. Ancel, professeur à l'Université Jean Monnet)

- 14.00 h Les conditions de la responsabilité extra-contractuelle - F. Glansdorff, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles
- 14.30 h Le cumul des responsabilités contractuelle et extra-contractuelle - O. Gout, professeur à l'Université de Savoie
- 15.00 h Pause-Café
- 15.20 h L'enrichissement sans cause - S. Bouabdallah, professeur à l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne
- 15.50 h L'apparence - J.F. Romain, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles
- 16.20 h Table ronde : «Les points de vue anglais, allemand et québécois» (D. Pugsley, professeur à la University of Exeter, M. Rainer, professeur à la Universität Salzburg et M. Devinat, professeur à l'Université de Sherbrooke)
- 16.50 h Questions - débat
- 17.30 h Rapport de synthèse - P. Van Ommeslaghe, professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles, avocat à la Cour de cassation
- 18.00 h Fin

## CARTE-RÉPONSE

À RETOURNER AVANT LE 25/11/2010

PAR FAX / COURRIER / COURRIEL

### Colloque - Le droit des obligations dans les jurisprudences belge et française - 3/12/2010

Fleur Godefroid - ULB - Faculté de droit - CP 137 - Centre de droit privé - avenue F. D. Roosevelt - 1050 Bruxelles -  
tél. + 32 2 650 38 72 - fax + 32 2 650 38 69  
cndrpriv@ulb.ac.be

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction - Profession : ..... Organisation - Firme : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Avocat-stagiaire : 0 oui 0 non

Participera au lunch (50 €) : 0 oui 0 non

**Le droit d'inscription de 170 € / 125 € / 110 € / 70 € (biffer les mentions inutiles) ainsi que, le cas échéant, les frais de participation au lunch (50 €) seront versés au compte BE16363008694674 avec la mention «Colloque 3 décembre 2010 + nom & prénom»**

Date :

Signature :